

# **INFO VILLERS**

Bulletin d'information des propriétaires du Hameau de Villers N°44 Janvier 2023

### LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers Colotis.

Les deux projets Sécurité et Bourette lancés en 2022 ont été approuvés en assemblée générale.

Le premier permettra de renforcer la sécurité du Hameau avec des rondes régulières de la société prestataire qui s'ajoutent aux passages plus fréquents de la police municipale. Cela sera complété par la pose ultérieure de caméras par la mairie.

Le second, avec la replantation des deux espèces « Sapin d'Espagne et Metaséquoia » préconisées par les experts et la commission, redonnera dans le temps son aspect esthétique et remarquable à l'allée Bourette.

Cette année, nous travaillerons avec la mairie sur la révision du PLU en faisant valoir le caractère unique du Hameau et l'importance de préserver cet environnement, tant sur le plan de l'urbanisme que sur la protection des arbres.

Nous commencerons également une première étude du cahier des charges pour renforcer les articles dont la rédaction est imprécise. Enfin, nous réfléchissons sur la manière d'intervenir auprès des propriétaires qui ne respectent pas les règles garantissant la qualité du Hameau.

Je profite de cette occasion pour remercier les colotis qui impulsent une vraie dynamique en participant aux différentes commissions, Madame Dominique Guerry (qui a quitté le bureau) pour son implication dans la mission sécurité, et souhaiter la bienvenue à Monsieur Grégory Turbelin qui rejoint la mission urbanisme.

Le conseil du Hameau se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une excellente année 2023.

Bien à vous

Gérard Touratier

### **IL NOUS A REJOINT**

Lors de notre dernière AG, Grégory Turbelin a été élu comme syndic. Arrivé au Hameau de Villers en 2002, il est très attaché au patrimoine naturel, paysager et bâti de notre lotissement. Au sein du conseil syndical, il s'occupera notamment de la mission urbanisme.

Depuis quelques années, il réunit de nombreux documents relatifs à l'histoire du Hameau qui seront publiés sous forme d'un livre, à paraître en 2023. Aussi, si vous avez en votre possession des photos, documents (plans, articles de

Aussi, si vous avez en votre possession des photos, documents (plans, articles de presse...) ou anecdotes intéressantes, n'hésitez pas à le contacter à l'adresse suivante : gturbelin@asphv.com.

Il reste de la place pour quelques pages!



### **EN RÉSUMÉ**

### Les chiffres qui font l'actualité du Hameau

Ventes ont été effectuées dans le Hameau l'année dernière

Déclarations de travaux ont été déposées en Mairie en 2022

9

Permis de construire ont été déposés en Mairie en 2022

Permis modificatifs on été déposés en Mairie en 2022

2

Arbres seront replantés en 2023

Articles ont été rédigés pour le site web l'année dernière **2**6

## LE RESPECT DU CAHIER DES CHARGES: L'AFFAIRE DE TOUS!

Vous le savez tous maintenant, notre beau Hameau doit sa qualité de vie à son environnement préservé par le Cahier des Charges régi par l'Association Syndicale des Propriétaires du Hameau de Villers (ASPHV).

Les dérives sont nombreuses et nous faisons une nouvelle fois appel à votre civisme.

#### **Rappels**

- Le stationnement est interdit sur les trottoirs, mais autorisé temporairement sur la voie.
- Les pierres, jardinières, plantations, piquets sur les trottoirs ne sont pas autorisés. Il faut laisser les trottoirs libres d'accès, sans obstacles.
- Les clôtures totalement occultantes sont interdites, par contre, les clôtures ajourées sont autorisées.
- L'abattage d'arbres est interdit sans consultation préalable de la Mission Arbre. Il est impératif de respecter la règle d'un arbre à l'are.
- Il est essentiel de ne pas imperméabiliser vos terrains avec des revêtements durs (bitume, asphalte, enrobés..) et de laisser au minimum les 4/5éme (80%) de la surface de vos jardins en espace vert et boisé

Des « alertes » papier ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des propriétaires non respectueux des règles du Hameau et les newsletters rappellent systématiquement les règles fixées par le Cahier des Charges du Hameau et le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Nous vous remercions de vous reporter à ces derniers pour vérifier ce qu'il est autorisé de faire ou non. Les syndics du Bureau de l'ASPHV sont toujours à votre disposition pour toute question ou demande d'information. Nous vous conseillerons au mieux.

Nous faisons appel à votre vigilance et votre sens du civisme.

# C'EST L'ANNÉE DES REPLANTATIONS

Allée Bourette : En route pour un deuxième centenaire...« Saison 4 »

Lors de notre assemblée générale, nous vous avons présenté le projet de reboisement de l'allée Bourette. Au cours de l'année 2022, 16 Douglas morts ou dépérissants ont été abattus.

Cette année 28 arbres seront replantés pour les remplacer (alternance de Sapin d'Espagne et de Métasequoia) côté pair. De plus, 4 Douglas qui avaient disparu au fil des années dans le bas de l'allée seront également replantés.

Ces travaux seront réalisés en janvier. La deuxième tranche de travaux pour le côté impair de l'allée sera proposée pour l'année 2024.



#### Allée de Champagne

Suite à nos demandes auprès de la municipalité, 25 arbres morts ont été abattus en 2022, la plantation de 20 nouveaux sujets est prévue cette année et sera complétée dans les années à venir.

#### Arbres d'alignement dans les autres allées

En 2022, 16 arbres ont été plantés dans les différentes allées (14 étaient morts et 2 manquaient allée de la Faisanderie). Cette année, il est prévu de replanter 20 arbres. On a noté une augmentation des arbres morts, dépérissants, liée entre autres, aux modifications climatiques et à l'extrême sécheresse qui altèrent leur résistance aux maladies (comme la maladie de la suie sur les érables acer platinoïdes).

Par ailleurs, nombre d'entre eux sont blessés par les tondeuses ou les débroussailleuses, d'autres encore succombent à des plaies au niveau de leur système racinaire ou de leur collet engendrées par des chocs de véhicules et surtout des travaux de creusement et d'empierrement d'allées trop proches des arbres.

Nous vous rappelons que la cuvette d'arrosage des arbres, le paillage et les tuteurs doivent être impérativement respectés sans aucune intervention des riverains, et ce dans un rayon minimum d'un mètre autour de l'arbre. L'entreprise qui plante est également en charge de l'entretien. Les élagages des allées sont prévus comme d'habitude à la fin de l'hiver.

#### Bois de Villers

En 2023, des travaux de dépressage et nettoyage manuel pour favoriser le développement du jeune peuplement et l'entretien des cloisonnements seront effectués. Ces travaux auront lieu avant le printemps pour ne pas perturber la nidation des oiseaux et la reproduction des espèces y vivant.

#### Veille sanitaire

Nous assistons au Hameau comme ailleurs à un appauvrissement de notre cheptel d'arbres (en particulier de haute tige) du fait de maladies et de suppressions «de confort» d'arbres. Nous envisageons de créer avec l'aide d'experts, un observatoire de nos arbres afin de suivre leur évolution sanitaire, dépister précocement l'installation de nouvelles maladies mycosiques et parasitaires en particulier, et d'anticiper le choix des espèces de haute tige de remplacement.

Il est donc essentiel de nous contacter systématiquement avant tout abattage que vous envisageriez dans vos jardins quel qu'en soit le motif. Nous nous déplacerons pour apprécier leur état et vous conseiller pour leur remplacement.

Cela permettra, on l'espère, d'améliorer la vie champêtre de notre Hameau.

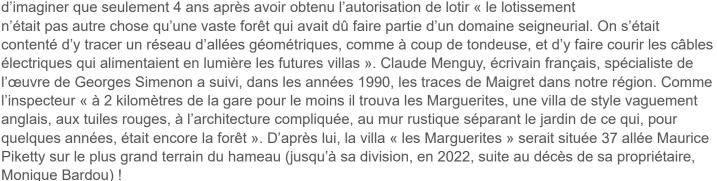
### L'ANECDOTE

Le saviez-vous?

Durant l'été 1930, le commissaire Maigret est venu enquêter dans le hameau de Villers.

En 1930, pendant plusieurs mois, le romancier d'origine belge Georges Simenon (1903-1989), créateur du légendaire commissaire Maigret, amarra son bateau, l'Ostrogoth, à la limite des communes de Morsang, Nandy et Seine Port, sur la rive droite de la Seine, en aval de l'actuel centre nautique. Là, en pleine nature, il enchaina l'écriture de romans en s'inspirant de ce qui l'entourait, à commencer par le hameau de Villers qui lui servit de décor pour quelques pages de « Monsieur Gallet décédé ».

Cette enquête du commissaire Maigret nous livre de précieuses informations sur les premières années de notre hameau; Au début du roman, le commissaire, arrivé de Paris en train, traverse les allées désertes du Hameau de Villers qui n'est alors qu'un vaste chantier. Il doit se rendre dans une des « seules constructions achevées », la villa, « les Marguerites », située « tout au bout de l'allée centrale du lotissement ». Il est facile



Notons que l'inspecteur Maigret, reviendra enquêter dans la région à plusieurs reprises. Une première fois



dans le roman la « Guinguette à deux sous », paru en 1931, une deuxième fois dans « La Péniche aux deux pendus », nouvelle publiée en 1936, puis une troisième fois dans le roman publié en 1945 « Maigret se fâche ». Pour écrire ce dernier roman, Georges Simenon revint à Saint-Fargeau. Des témoignages indiquent qu'il logea à l'Hôtel du « Beau Rivage ». La bâtisse d'un étage qui abritait cette auberge se trouve toujours à proximité du Hameau, à l'angle de la rue de Seine et du chemin de halage. Enfin, pour être complet, il faut savoir qu'en 1954, Simenon fit évoluer les personnages de son roman « Le grand Bob » à Tilly.

1. GALLET

# **DERNIÈRE MINUTE**

Des pancartes de publicité (agences immobilières, entreprises de jardinage, de couvreurs,...) jonchent les clôtures de nos belles propriétés. Elles sont de plus en plus nombreuses et restent en place de plus en plus lonatemps.

En ce début d'année, c'est le moment de faire le ménage. Alors, nous vous remercions de retirer ces pancartes disgracieuses pour laisser la place à la verdure.

Les panneaux peuvent être installés le temps des travaux ou de la vente et pas plus de 15 jours lorsque ceuxci sont achevés.

Nous faisons appel à votre vigilance pour les retirer passé ce délai.

Bureau du syndic - 38 bis allée de la Calmande - Tel : 01 60 65 91 91 - hameau-de-villers@asphv.com Site Internet: www.asphv.com

Ouverture : lundi matin de 8h30 à 12h, mardi, mercredi et jeudi après-midi de 14h à 17h30. Pour toute demande, nous vous invitons à contacter le bureau, par téléphone pendant les horaires d'ouverture ou par email.